



MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES
PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)
RELATIVEMENT AU PROJET D'AGRANDISSEMENT
DE BFI USINE DE TRIAGE LACHENAIE (SECTEUR
NORD)

PRÉSENTATION

Exclusive sur le territoire de Repentigny et de Charlemagne, la Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur De Repentigny constitue un levier de développement économique et social important puisqu'elle représente le plus grand nombre de gens d'affaires de sa communauté.

Avec quelque 530 membres à son actif, et provenant de toute la MRC de L'Assomption, la Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur est maintenant considérée comme une Grande chambre de commerce et est ainsi accréditée au sein de la Fédération des Chambres de commerce du Québec.

Notre Chambre représente les intérêts des membres et joue un rôle important auprès des différentes instances municipales, gouvernementales de même que du milieu économique en participant à certains dossiers stratégiques.

La Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur De Repentigny et son conseil d'administration s'accordent à défendre les intérêts économiques de la région et à influencer les autorités locales et gouvernementales lorsque le besoin s'en fait sentir. N'étant aucunement politisée et complètement autonome, la Chambre de commerce se doit de préserver sa grande crédibilité afin de poursuivre son rôle de leader.

PREMIER MÉMOIRE

La Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur De Repentigny n'avait pas déposé de mémoire en 2003. Cela tient du fait qu'en décembre 2002, la Ville de Repentigny nous demandait de l'appuyer dans ses actions à venir pour défendre les intérêts de la communauté dans le dossier du méga-dépotoir de Lachenaie.

Cette fois, la ville de Repentigny annonce qu'elle allait déposer un mémoire conjoint avec les trois autres villes limitrophes au site de BFI Canada. La Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur a convenu qu'elle se devait d'être le porte-voix des gens d'affaires et donc déposer un document distinct à cet effet.

INTÉRÊT PORTÉ AU PROJET

En 2003, lorsque le géant BFI avait demandé un agrandissement de 40 millions de tonnes –afin que son lieu d'enfouissement technique puisse poursuivre ses opérations pendant encore 25 ans— la Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur De Repentigny s'était empressé de suivre ce dossier de près.

Dès mars 2003, la Chambre envoyait une lettre à la présidente du BAPE avec résolution de son conseil d'administration : la Chambre se positionnait contre le projet d'agrandissement de BFI.

En 2004, la Chambre de commerce supportait la démarche du Comité des citoyens de la Presqu'île (CCPL). Nous avons participé activement à la campagne de financement du comité de citoyens pour soutenir ses démarches judiciaires contre BFI Canada. La Chambre croit qu'il est de notre devoir de sensibiliser les gens d'affaires à l'importance de cette cause.

Cette cause est la même, en 2003 comme en 2008 : il en va de la santé, de la qualité de vie et de la vitalité économique d'une région.

En tant qu'entité économique et comme représentant des gens d'affaires de la MRC de L'Assomption, nous croyons encore, comme en 2003, que la demande actuelle de BFI est une menace pour l'économie locale. Les citoyens ont assumé plus que leur part dans la gestion des déchets de la région métropolitaine—le site datant, rappelons-le, de 1968.

C'est pourquoi, le conseil d'administration de la Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur De Repentigny se montre contre la poursuite de l'exploitation du lieu d'enfouissement de déchets du secteur nord.

LE PASSÉ... GARANT DE L'AVENIR ?

La Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur De Repentigny croit qu'il serait bien naïf de croire que les inquiétudes des citoyens ont changées depuis cinq ans. Car le projet proposé par BFI Canada en 2008 constitue une version réduite du projet soumis en 2003 et alors accepté par le ministère de l'Environnement au plan environnemental et technique.

Cette fois, nous souhaitons que le même ministère fasse preuve de rigueur et de courage politique. Nous tenons à ce présent segment de notre mémoire (intitulé « Le passé... garant de l'avenir ? ») pour mettre en lumière nos inquiétudes face aux décisions qui risquent d'être prises.

Il nous faut donc rappeler que le BAPE, le 9 juillet 2003, rendait son rapport et suggérait très fortement à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de prendre ses responsabilités en matière de gestion des déchets. La CMM devait tout mettre en œuvre pour trouver des lieux d'élimination alternatifs sur son territoire.

À cela, la CMM avait répondu en 2003 qu'il lui fallait investir de quatre à six ans pour trouver un nouveau site capable de retenir les déchets de 63 municipalités. Or, nous voilà quatre à six ans plus tard, soit 5 ans plus tard. Même constat, même demande à quelques détails près.

Notre malaise est également renforcé lorsqu'on se remémore ce 11 février 2004, quand le nouveau ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair, annonçait que le dépotoir de Lachenaie pourrait encore s'agrandir, mais seulement pendant encore cinq ans. Ainsi, se fondait-il sur le rapport du BAPE et n'acceptait pas intégralement la demande de BFI. Plutôt que 40 millions de tonnes sur 25 ans, M. Mulcair autorisait 6,5 tonnes sur cinq ans. Fait important pour nous : le ministre avait aussi assuré que le site serait fermé par la suite.

Nous y voilà, les cinq ans ont passés.

La Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur De Repentigny s'interroge à savoir :

- Comment se fait-il que l'engagement du ministre de l'Environnement de l'époque, en l'occurrence M. Thomas Mulcair, ne soit pas respecté ?

- Comment se fait-il que le gouvernement accepte de considérer une nouvelle demande d'exploitation étendue à 17 ans?

- Comment se fait-il qu'une métropole comme Los Angeles signifie son intention de fermer tous ses dépotoirs alors qu'ici, au Québec, on étudie la possibilité de poursuivre l'exploitation d'un méga-dépotoir jusqu'en 2025 ?

Nous prenons en compte que la CMM avait ses devoirs à faire et que le ministère s'était engagé à une fermeture après cinq ans. Ainsi, la Chambre poursuit son questionnement :

- Comment ne pas croire que le ministère accepte les demandes d'agrandissement de BFI à la pièce? ... à raison de 5 ans à la fois?

Nos membres sont fiers de faire partie de municipalités ayant respecté le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR). Or, pendant que les efforts ont été consentis pour respecter les taux acceptables de matières résiduelles, la région a continué de recevoir les déchets des villes qui ne s'y conformaient pas.

UN PROJET NON ACCEPTABLE

Selon la Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur De Repentigny, le projet d'agrandissement de BFI n'est pas acceptable dans la mesure où le site d'enfouissement se trouve –et s'élève— dans une zone fortement urbanisée et de surcroît, dans un secteur qui connaît une croissance démographique et économique exceptionnelle.

Selon nous, aucun élément de ce projet ne devrait être modifié : ce projet a déjà fait l'objet de modification en 2003 et en 2010 au plus tard, le site doit fermer. Pour nous, l'image de l'élastique étiré à son extrême s'applique plus que bien. Cette nouvelle demande d'agrandissement ne devrait pas être autorisée; cette nouvelle demande ne devrait pas donner lieu à une nouvelle extension de 17, 15, 10 –ni même de 5 ans comme en 2003.

En vérité, nous souhaitons que le ministère de l'Environnement travaille conjointement avec la CMM pour faire en sorte qu'un nouveau site sur son territoire soit ouvert d'ici deux ans et qu'en 2010. La CMM prenne immédiatement le virage de la valorisation énergétique des déchets et ce, sans attendre l'aboutissement des nouvelles technologies qui risquent de s'étendre au-delà 2010.

...POUR LA SANTÉ

Depuis le début, nous considérons qu'un tel projet doit faire l'objet d'études d'impacts sur la santé. Actuellement, aucune étude sérieuse et aucune expérience comparable n'a été livrée aux citoyens. Et l'argumentaire de BFI ne tient pas la route.

La Chambre est d'avis que le principe de précaution doit s'appliquer. Ce principe incite à prendre des mesures contre les risques d'agression et/ou pollution et ce, avant d'avoir des certitudes scientifiques sur les dommages causés à l'environnement. Et dans ce cas-ci, à la santé des gens.

Le ministère de la Santé et celui de l'Environnement peuvent-ils affirmer hors de tout doute raisonnable qu'un dépotoir d'une telle ampleur ne cause aucun tort sur la santé humaine ? La Chambre de commerce aimerait connaître la réponse via une étude aussi sérieuse qu'indépendante avant que le feu vert soit donné.

L'étendue de l'incertitude est telle qu'aucune évaluation de données scientifiques sur les impacts de proximité ne sont nullement disponibles. L'identification des effets potentiellement négatifs mettant en évidence un lien entre les émanations de biogaz et la santé publique est tout aussi déficiente. Pire encore : les impacts sanitaires et environnementaux de ces décharges restent difficiles à évaluer avec précision, d'autant plus qu'on ignore la provenance et le contenu des camions entrant sur le site.

...POUR L'ÉCONOMIE

Respectant son mandat, la Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur De Repentigny croit que ce projet met en péril l'activité économique de la région. Le site de BFI Canada est désigné depuis 40 ans pour stocker des déchets et se trouve désormais au cœur même d'un centre urbain.

Au plan économique, l'inquiétude concerne la valeur des maisons. L'activité de vente risque de connaître une perte de vitesse. Pour nous, il s'agit là d'une évidence : D'une part, les ménages sont susceptibles de développer un comportement d'abstention lorsque les risques sur la qualité de vie sont avérés. Le principe d'abstention s'applique également pour les nouveaux arrivants : « dans le doute, on s'abstient ». D'autre part, dès que vient le moment d'évaluer la somme d'inconvénients liés avec la proximité d'un dépotoir, les ménages s'éloignent d'emblée du secteur concerné.

Il en ira de même pour les gens d'affaires souhaitant s'établir sur notre territoire. Ainsi, la demande devrait devenir moins dynamique à moyen terme.

CONCLUSION

Compte tenu du fait que les citoyens ont assumé leur large part dans la gestion des déchets de la région métropolitaine, compte tenu des incertitudes portant sur les données disponibles, la Chambre de commerce se prononce pour la fermeture imminente du site de BFI Usine de triage à Lachenaie, à l'instar de ce qui avait été indiqué par le ministre Thomas Mulcair en 2004. La Chambre recommande également que le ministère de l'Environnement approfondisse les connaissances dans le champ de la santé publique avec le développement d'indicateurs pour les citoyens québécois qui vivent et travaillent à proximité d'un site d'enfouissement.

Nous croyons que le ministère a le devoir de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures.